

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITÉ DE TOURS**  
**Séance du 15 avril 2024****DÉLIBÉRATION n°2024-46**

Le conseil d'administration s'est réuni le lundi 15 avril 2024 en séance plénière, sur convocation du Président de l'université, adressée le vendredi 5 avril 2024.

**Point de l'ordre du jour :**

8.2. Motion relative à la formation des enseignant.es des premier et second degrés

.....

Vu le code de l'éducation,

Vu les statuts de l'université de Tours,

**Exposé de la décision :**

Le conseil d'administration est invité à se prononcer sur la motion suivante proposée par les élues et élus des listes « Université Ensemble », « Autrement », le SNESP-FSU et le SGEN-CFDT portant sur la formation des enseignant.es des premier et second degrés :

Le Conseil d'Administration de l'université de Tours s'alarme des annonces sur la réforme de la formation des enseignant.es des premier et second degrés. Cette dernière n'est pour le moment connue que par un powerpoint qui a fuité des services ministériels et par des interventions médiatiques du Président de la République et du Gouvernement. À ce jour, les principaux intéressés (collègues des INSPE et des universités, étudiant.es) ne disposent d'aucun texte stable, mais ont déjà toutes les raisons de s'inquiéter. Ainsi, alors qu'on pouvait d'abord se réjouir d'apprendre que les étudiant.es de Master bénéficieraient du statut d'élève-fonctionnaire puis de fonctionnaire-stagiaire, on apprend que la rémunération mensuelle des M1 initialement annoncée à 1 400 € s'établirait finalement à 900 €. Par ailleurs, sans revalorisation significative des carrières enseignantes, et alors que les démissions de jeunes enseignant.es ont bondi de 628 % en 4 ans, comment espérer attirer la jeunesse vers un métier toujours plus difficile et moins rémunéré ?

Les universités sont sommées de s'adapter à cette réforme, sans moyens supplémentaires. On reste sans voix quand le Président de la République annonce, le 5 avril, devant la presse, que les universités pourront créer filières et modules nouveaux dans leurs licences en identifiant des filières sans débouché pour les fermer et dégager ainsi des marges de manœuvre financières. C'est méconnaître l'université et ses formations et c'est considérer avec légèreté la formation des enseignant.es. Le flou est encore grand sur la transformation des INSPE en nouvelles « écoles normales », sur les liens entre ces dernières et les universités, sur le rôle des universités dans la formation en master, etc.

Cette réforme, comme la précipitation avec laquelle elle est conduite, acte l'échec de la précédente réforme de la formation des enseignant.es voulue par Jean-Michel Blanquer en 2019 et qui avait fait l'unanimité contre elle. Depuis 15 ans désormais (date de la première réforme dite de la mastérisation), les pouvoirs publics maltraitent la formation des enseignant.es autant qu'ils maltraitent les enseignant.es elles-mêmes et eux-mêmes.

Aussi, le Conseil d'Administration de l'université de Tours demande 1) le report de la réforme pour permettre consultation et négociation, qui ont fait défaut jusqu'à présent ; 2) le financement précis et complet d'une nouvelle réforme avec des moyens alloués aux établissements ; 3) le maintien d'une articulation entre savoirs disciplinaires et savoirs professionnels jusqu'à la fin du master.

**Proposition de décision soumise au conseil :**

- approbation de la motion relative à la formation des enseignant.es des premier et second degrés.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve la présente décision, comme suit :

<b>Nombre de membres constituant le conseil : 36</b>	<b>DÉCOMPTE DE VOIX</b>	
<b>Nombre de membres en exercice : 36</b>	Abstentions :	0
<b>Quorum : 18</b>	Votants :	28
Membres présents : 18	Blanc(s) ou nul(s) :	0
Membres représentés : 10	<b>Votes exprimés :</b>	<b>28</b>
<b>Total des membres présents et représentés : 28</b>	<b>Majorité requise :</b>	<b>15</b>
	<b>Pour :</b>	<b>28</b>
	Contre :	0

**Pièces jointes :**

- néant.

Fait à Tours,

Le Président de l'université

Arnaud GIACOMETTI